
INFOLETTRE – NOVEMBRE 2019



NOUVEAU SITE INTERNET !!!

Avez-vous eu la chance de visiter le tout nouveau site Internet municipal ??

Nouvelle plateforme, nouveau visuel, grandement simplifié !!!!

N'hésitez pas à nous envoyer vos commentaires.

www.papineauville.ca



!!!! SYSTÈME D'ALERTE !!!!

**Vous n'allez pas souvent à la poste?
Vous avez déjà raté un avis d'ébullition?**

Nous sommes en constante évolution pour être en mesure de répondre, adéquatement, à vos besoins donc nous avons procédé à l'implantation d'un système qui nous permettra d'envoyer des informations importantes par SMS, appel informatisé et même courriel, telles que: avis d'ébullition, coupure d'eau, fermeture de rue, mesures d'urgences, etc.

Pour être en mesure d'offrir efficacement ce service, nous vous demandons de nous fournir vos coordonnées (Nom, adresse civique, No téléphone et cellulaire, courriel). Vous pouvez nous fournir le tout soit:

Par courriel: accueil.papineauville@mrcpapineau.com

ou

Par téléphone : 819-427-5511 poste 2511

DÉNEIGEMENT DES ISSUES

Le service de sécurité incendie de Papineauville rappelle à la population quelques conseils en lien avec le déneigement:

- Après chaque chute de neige, déneigez les sorties, balcons, terrasses et fenêtres;
- Assurez-vous que les fenêtres soient déneigées et dégelées. Une fenêtre coincée par la glace peut nuire à l'évacuation;
- Lorsque vous déneigez, il est important de vous assurer de ne pas enneiger les bornes-fontaines. Un rayon de 1,5 m autour de celles-ci doit être libre de toute obstruction (véhicule récréatif, bateau, abri d'auto temporaire, etc.)

DÉNEIGEMENT

Savez-vous que la réglementation municipale défend à toute personne de déplacer, jeter, répandre, pousser de la neige ou procéder à des opérations de déneigement en prenant la neige, que cette neige soit prise d'un terrain privé ou public, pour être mise sur un trottoir ou un terrain public ou dans une ruelle ou rue publique?



N'oubliez pas d'en aviser votre déneigeur.



NOËL DES ENFANTS

Vous avez jusqu'au 22 novembre 2019 pour inscrire vos enfants de 0 à 12 ans.

Sandra Pearson
sandrapear@hotmail.fr
Tel : 819-981-0082

FOSSES SEPTIQUES - DÉPÔT DES DOCUMENTS

N'oubliez pas que vous avez jusqu'au **2 décembre** pour venir déposer le devis du technologue et la soumission de votre entrepreneur qui seront nécessaires pour le cheminement de votre dossier.



Pour les résidents concernés, ayant besoin des services d'un technologue, vous pouvez communiquer avec le service de l'urbanisme afin d'avoir le soutien de votre municipalité.



Du 1^{er} décembre au 15 mars, TOUS les pneus dont un VÉHICULE DE PROMENADE est muni doivent être conçus spécifiquement pour la conduite hivernale.

STATIONNEMENT DANS LES RUES MUNICIPALES

Du **15 novembre au 15 avril**, il est strictement interdit de stationner dans les rues de la municipalité entre 00h00 et 7h00.

Cependant, l'interdiction sera plutôt de 3h00 à 7h00 durant les nuits suivantes : nuits du 24 au 25 décembre et du 25 au 26 décembre, ainsi que les nuits du 31 décembre au 1^{er} janvier et du 1^{er} au 2 janvier ainsi que le vendredi et le samedi entre le 15 novembre et le 14 avril.



ACTIVITÉS À VENIR

Marché de Noël: 23-24 novembre
Guignolée: 30 novembre
Bingo de Noël: 30 novembre
Noël des enfants : 1^{er} décembre

CONSULTEZ VOTRE CALENDRIER MUNICIPAL, C'EST UN OUTIL INDISPENSABLE. IL EST AUSSI EN LIGNE SUR LE SITE DE VOTRE MUNICIPALITÉ.